

POUR UN RENOUVEAU DE LA DISCIPLINE : L'EXEMPLE DU CENTRE PIERRE JANET DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Cyril TARQUINIO*



LA CRÉATION DU CENTRE PIERRE JANET

En 2015, j'ai créé à Metz¹ le Centre Pierre Janet (CPJ), service autonome de l'université de Lorraine I qui fonctionne sur fonds propres.

En concrétisant et en adaptant les principes de Pierre Janet à notre monde contemporain, nous avons eu une approche scientifique, un questionnement épistémologique, permettant la pratique de la clinique réelle de terrain, sa transmission et la volonté de faire avancer la qualité du soin psychologique. Comme Janet, à côté de la recherche de lois générales, nous avons un but et une finalité idiographique se rapportant au cas particulier. La nouveauté est que nous nous sommes donné les moyens au sein d'une université française pour porter et articuler ces deux objectifs ce qui jusque-là semblait impossible !

Une démarche parfois difficile à comprendre lorsque l'on est universitaire, et surtout à accepter, quand il y a le souci/face à la crainte de ne pas *se compromettre* avec le privé et surtout ne pas asservir la recherche aux attentes sociétales ou à celles d'éventuels financeurs : j'ai tout entendu à ce sujet.

Mais j'ai surtout attendu plusieurs années durant, en tant que directeur de laboratoire et de Master que des fonds suffisants puissent *tomber du ciel* pour financer un renouveau de l'université dans

le domaine de la psychothérapie. Nous savons tous que la recherche française cherche surtout à joindre les deux bouts. Je suis allé cinq années durant à la recherche de fonds nécessaires, qu'ils soient publics ou privés, pour initier le démarrage du Centre Pierre Janet. Ce ne fut pas une mince affaire de convaincre tous nos partenaires de la pertinence du projet. Le budget initial de CPJ-1 est de plus de 5 millions d'euros. Jusqu'en 2020 les recrutements (14 personnes + 4 nouveaux psychologues en octobre prochain à 60% ETP) et les projets de recherche sont financés. Ensuite, c'est CPJ-2 qui débutera à partir de 2021 et devra générer suffisamment d'activité (psychothérapie, formation, recherche) pour parvenir à l'équilibre financier. Ce sont les consultations, les formations et l'activité de la plateforme de soutien méthodologique à la recherche qui devront financer le fonctionnement du Centre Pierre Janet. Pour CPJ-1, je suis allé partout en France rencontrer des mutuelles, des assurances et des banques, mais aussi des entreprises et tous les acteurs publics de notre région. Les membres fondateurs du centre Pierre Janet sont les groupes nationaux comme la MGEN, le groupe de supermarchés Cora, la banque BPALC, l'Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes, la Fondation St Vincent de Paul. Ils ont été

* Responsable Equipe EPSAM/APEMAC EA4360 - Directeur Centre Pierre Janet <http://centrepierrejanet.univ-lorraine.fr/>
Editor-in-Chief of the European Journal of Trauma and Dissociation (Elsevier) - Associate-Editor of the European Journal of Sexology and Sexual Health / Revue Européenne de Sexologie et de Santé Sexuelle (Elsevier)
Responsable du Master de Psychologie clinique de l'Université de Lorraine (site de Metz).
Responsable du Parcours Type "Psychothérapie et dimensions traumatiques"

1 <http://centrepierrejanet.univ-lorraine.fr>

convaincus. Mais il s'agit aussi d'organismes comme la Ligue Nationale contre le Cancer qui est un partenaire privilégié, fidèle et soutenant. Les pouvoirs publics comme la région Grand-Est, le Conseil Départemental de la Moselle, Metz-Métropole, sont aussi financeurs du Centre Pierre Janet, sans oublier l'université de Lorraine ! Il convient aussi de ne pas oublier la considérable contribution de l'Europe et des fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Régional). L'engagement institutionnel est fort : l'université

LA STRUCTURATION DU CENTRE

Trois pôles structurent le Centre Pierre Janet. Il s'agit des pôles Consultation, Recherche et Formation. La collaboration permanente et soutenue des équipes des trois pôles permet une réflexion, une synergie et une dynamique forte des activités du Cpj.

En France, contrairement à la licence, au master et au doctorat, qui sont des *diplômes d'état*, délivrés au nom d'un ministère, un diplôme universitaire (DU) ou interuniversitaire (DIU) est un diplôme délivré par une université française ou un autre établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

De ce fait, tous les DU du Centre Pierre Janet sont validés dans le cadre de plusieurs conseils universitaires et possèdent une valeur académique incontestable, dans la mesure où ils émanent d'une instance légitime dont le processus garantit la fiabilité et la qualité. Les responsables de chaque unité d'enseignement sont systématiquement des professeurs d'université ou des maîtres de conférences, alliant dans leur pratique enseignement et recherche. Les équipes pédagogiques sont constituées de spécialistes, universitaires ou professionnels, reconnus pour leur expertise scientifique, leur grande expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques.

Nous avons actuellement 12 diplômes ouverts et leur nombre sera porté à 14 en 2021. Ils couvrent différents domaines comme la sexologie (3 diplômes), l'EMDR (nous sommes deux en Europe à proposer une formation universitaire dans

de Lorraine a mis à notre disposition des locaux qui d'ici 2020 représenteront près de 1000 m² pour les différentes activités du Centre Pierre Janet.

Pour la petite histoire, le parrain du Centre Pierre Janet est Boris Cyrulnik qui, alors qu'il ne me connaissait pas, m'a accueilli chez lui à Toulon toute une journée afin que je lui explique le projet, fut emballé et accepta tout de suite de nous faire l'honneur de son parrainage.

le domaine), la pleine conscience (nous avons deux formations professionnalisantes dans ce domaine très en vogue) l'hypnose thérapeutique, la psychologie positive, le psychotraumatisme, l'éducation thérapeutique, la psycho-oncologie etc.

Toutes ces formations sont en adéquation avec les évolutions de la recherche académique dans le domaine de la prise en charge psychologique. Les cours de nos DU se déroulent d'octobre à juin sur une période allant de quelques mois à plusieurs années (régime semi-extensif). Elles confèrent de réelles compétences transversales applicables en milieu professionnel. Nos diplômes proportionnent ainsi une maîtrise professionnelle dans un domaine spécifique et sont suivis d'un processus de vérification systématique de cette maîtrise. Le pôle Formation du Cpj fonctionne également en adéquations avec les services de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Humaines et Sociales, et en appui avec les enseignements des Masters de psychologie. Il a pour mission la transformation des savoirs de la recherche en diplômes d'université (formation de 1 à 3 ans) ou des formations plus courtes (quelques jours).

Il s'agit de développer une véritable ingénierie de la formation en prise directe avec la recherche et en phase avec les demandes des professionnels de terrain. Cela donne lieu d'ailleurs à la création de nombreux dispositifs de formation sur-mesure. Nous avons même monté des Diplômes

Inter-Universitaire (DIU) avec l'Université Libre de Bruxelles en hypnose et en EMDR afin de fédérer les compétences et les expertises dans des domaines variés. Nous sommes en passe de proposer des formations à distance (REL,

MOOC, etc.) et en présentiel avec le Ministère des Affaires étrangères pour l'Afghanistan, la Syrie et l'Iraq afin de former les soignants, médecins, et psychologues sur place à la prise en charge des personnes victimes de guerre.

LA FORMATION À LA PSYCHOTHÉRAPIE

La formation continue est le parent pauvre de notre discipline. En médecine, les médecins ont l'obligation de se former tout au long de la vie. Ils reviennent à l'université. Dans notre discipline, une fois le diplôme en poche, nos étudiants devenus des professionnels n'ont aucune obligation. Or, ils devraient revenir à l'université pour se mettre à jour et se recycler car notre discipline avance vite contrairement à ce que l'on pense. Pour ce faire les universités ont une double responsabilité. D'abord signifier très tôt aux étudiants que l'université et la formation ne se terminent pas une fois le Master en poche. Ensuite, proposer une offre de formation en prise avec la pratique professionnelle et ses nouvelles contraintes. Ce n'est pas une chose aisée.

Ce qui m'intéresse avant toute chose avec le Centre Pierre Janet, c'est la promotion de la psychothérapie. Tout tourne autour de cela ! Aujourd'hui en France, avec le titre de psychologue clinicien, les étudiants des universités ont le titre des psychothérapeutes. Tout se passe comme si la formation académique était en mesure de donner à ces étudiants les compétences nécessaires à l'exercice de cette pratique si complexe. Dans les faits, c'est loin d'être le cas, faute de dispositifs pédagogiques adaptés, de compétences et peut-être surtout de volonté de réforme. J'entends certains jeunes praticiens dire que, dans le cadre de leur parcours, ils ont *entendu parler* de psychothérapie et de psychopathologie. Si cela était vrai cela rendrait compte d'une certaine confusion et d'une vision passéiste de ce qu'est la psychothérapie aujourd'hui.

En effet, l'on confond souvent enseignement de la psychopathologie (des psychopathologies) et psychothérapie, d'une part, et l'on réduit, de manière caricaturale, la psychothérapie à l'écoute

et au soutien, d'autre part. Des générations de psychologues cliniciens n'ont entendu parler que d'une seule approche à partir d'un seul modèle théorique (psychanalytique ou cognitivo-comportemental en général) comme s'il fallait choisir son camp. C'est un drame. Je crois qu'une des raisons pour laquelle le monde académique a renoncé à la psychothérapie c'est parce qu'en France, dans certains endroits quelques courants sont toujours très puissants et intimidants. S'inscrire dans une autre approche est parfois encore perçu comme un acte de guerre. Alors, on pense à sa carrière, et si on veut la paix, on se tait et on renonce.

En attendant, chaque année lorsque nous délivrons nos diplômes de Master avec l'intitulé « Clinique », nous donnons par la même occasion le titre de « psychologue clinicien » que chaque étudiant fait reconnaître auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du lieu où il souhaite exercer. Et en vertu de la loi (décret du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute modifié par le décret du 7 mai 2012), ces jeunes diplômés, se voient attribuer le titre de « psychothérapeute ». Cela n'a pas l'air de gêner grand monde. On peut même se demander qui cela arrange et tire bénéfice d'une telle situation ! Certainement pas les patients en tous cas ! Cela satisfait peut-être quelques sociétés, fédérations et associations dites professionnelles ou inscrites dans telle ou telle obédience (souvent hors université) et qui sont devenues les refuges des étudiants en mal de formation : ils trouvent enfin dans ces univers une réponse pratique et théorique en ce qui concerne l'exercice de la psychothérapie.

Cela arrange aussi beaucoup d'universitaires qui sont confrontés à la quadrature du cercle. D'abord ils sont prioritairement recrutés sur

la base de leurs compétences scientifiques. D'autres part, on leur demande de contribuer à la professionnalisation de leurs étudiants de Master alors qu'eux-mêmes sont la plupart du temps de purs produits de l'université dont ils ne sont que très rarement sortis. C'est même pour certains un gage d'excellence que d'avoir pu bénéficier d'une allocation de recherche, puis d'une année d'ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche) et enfin d'avoir été recrutés comme Maître de Conférences. Tout cela sans savoir vraiment ce qui se passe à l'extérieur du monde universitaire et sans connaître les réalités de la pratique de la psychologie et de la psychothérapie, si ce n'est de manière livresque ou par le biais des récits sur les stages que leurs étudiants font dans le cadre de leur cursus de formation.

Pour ma part, je suis très inquiet de cette situation. Il est possible, dans notre pays, de devenir *psychothérapeute* avec une facilité déconcertante. Dans la plupart des pays d'Europe, soit une différence est faite entre la formation des psychologues cliniciens et celle des psychothérapeutes, soit il est exigé de compléter sa formation académique de Master de psychologie par une formation complémentaire de plusieurs années (300 à 400 heures) en clinique et en psychothérapie. Appliquer ces règles dans l'hexagone objectiverait un scandale sanitaire, car nous savons bien que nous avons à peine le temps de former nos étudiants à la psychologie clinique. Avec la dilution des enseignements en L1 et L2, les étudiants font souvent durant les deux premières années autant de psychologie que de matières optionnelles sensées être des ouvertures en cas de réorientation, la préspecialisation ne débutant actuellement qu'en troisième année de Licence.

Ainsi, en France, nous prenons nos aises avec les patients et nous les mettons entre les mains soit des étudiants non ou mal formés à ces pratiques, soit des personnes (anciens psychothérapeutes

sans autre profession, de formation incertaine, qui se sont empressés de lire à leur avantage la loi en se rebaptisant « psychopraticiens » ou « psychothérapeutes hors cadre réglementé »). La plupart du temps, nous n'avons aucun recul quant aux pratiques de ces acteurs de terrain. Paradoxalement la formation de ces *praticiens*² psychothérapeutes non psychologues est parfois bien plus solide et riche dans le domaine de la psychothérapie que celle de nos propres étudiants. Nous formons actuellement bien trop de psychologues dans notre pays, alors que les emplois se font rares et/ou sont sous-payés comparativement au niveau d'études. Les universités s'en moquent bien, car ce n'est pas leur responsabilité de réguler la profession des psychologues. Mais comme personne ne la régule, il n'est pas étonnant que nos jeunes diplômés s'empressent d'aller visser leur plaque et d'ouvrir leur cabinet dès l'obtention de leur numéro ADEL. Il faut bien vivre !

Le résultat est selon moi *dramatique*. J'étais favorable au texte original de la loi sur la régulation du titre de psychothérapeute qui prévoyait 400 heures de formation complémentaire. Cela aurait dû s'imposer à tous les psychologues, mais pourquoi pas à tous les psychiatres et, qui plus est, à tous ceux engagés dans le champ de la psychothérapie comme les psychanalystes sans profession.

À tous, n'aurait-il pas fallu imposer une formation complémentaire dans le domaine des psychopathologies et des psychothérapies ? Tous n'ont-ils pas besoin d'une formation continue et une mise à jour de leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle. Tous devraient faire un clinicat dans des environnements dédiés (services hospitaliers, cabinet de maîtres formateurs avec des orientations variées, etc.). Pour tous enfin, il faudrait rendre obligatoire un travail de supervision de leur pratique.

2 Le terme de Praticien renvoie, par usage, au médecin, praticien hospitalier, et par extension à une activité sanctionnée par une formation diplômante et à une profession inscrite au fichier du ROME (Répertoire Officiel des Métiers de Pôle Emploi). Le terme de Psychopraticien répondeurait d'un double détournement. NdR

L'ORIENTATION VERS UN DOCTORAT

En tous cas, pour les psychologues, c'est vers un doctorat d'exercice³ que nous devrions aller rapidement. Il ne s'agira pas de rallonger la durée des études pour rajouter des cours théoriques. Non, surtout pas ! Il faut proposer à nos étudiants un diplôme de doctorat (2 ou 3 ans après le Master) durant lequel ils apprendront leur métier et confronteront leurs connaissances théoriques à la pratique clinique de terrain. Et même si des choix théoriques pourront/devront se faire, la formation de ce nouveau type de psychologues devra essentiellement relever d'une confrontation au réel de l'activité psychothérapeutique qui impliquera un travail de supervision consciencieux.

C'est ce travail-là et cette formation (dont la durée reste à définir, 18 mois, 24 mois...) qui devront donner lieu à une réflexion théorique et clinique, cœur-même de ce doctorat d'exercice. Nous devons réinventer notre métier d'universitaire pour permettre que cela soit possible, au risque de faire profondément évoluer le métier d'enseignant-

chercheur. Car il y a un décalage entre la richesse des développements des psychothérapies dans la littérature et ce que nous sommes capables d'en faire dans nos universités françaises.

C'est dans l'objectif de lutter contre cette inertie que le Centre Pierre Janet s'est donné pour mission de jouer un rôle de plus en plus important d'accompagnement des étudiants de Master vers une poursuite d'étude en doctorat. Ce dernier est réalisé dans le cadre d'une pratique clinique accompagnée par des professionnels et des universitaires. Nous avons même créé le statut de « résident » qui est une sorte d'internat pour les psychologues. Employés à mi-temps par le Centre Pierre Janet comme psychothérapeute (avec un parcours de formation et de supervision clinique poussé), le reste du temps ils travaillent sur leur thèse, et cela aussi c'est de la formation professionnelle.

Nous avons des étudiants de toute l'Europe qui candidatent, très peu en France.

Il faudra du temps pour faire bouger les cadres mais il est possible de les changer. On m'avait bien dit autrefois que le Centre Pierre Janet n'existerait jamais... et il est bien là ! ■

3 La notion de Doctorat d'exercice, s'il donne l'esprit, ne peut répondre administrativement au projet d'un Doctorat professionnalisant. Voir le travail de P. Le Malefan. NdR

RETROUVEZ

*Le Syndicat National
des Psychologues sur ...*

